

Dossier de demande d'aide à l'investissement

! Les travaux ne doivent pas avoir débuté à la date du dépôt de dossier de demande d'aide (et un dépôt de demande d'aide d'engage en rien l'ADEME à verser une subvention : l'éventuel démarrage des travaux avant obtention de la subvention se fait sans aucune garantie d'obtention de cette dernière)

A fournir au moment de la demande de subvention

A fournir par mail dès l'obtention des documents : le dossier doit être complet pour être instruit

Administratif :

- **Récépissé de dépôt de demande de permis de construire** - Permis de construire (dont plan de masse)
- **Récépissé de dépôt de demande du dossier ICPE** – Dossier ICPE
- Statuts de la société, pacte d'actionnaires
- Extrait Kbis
- RIB
- Titre de propriété du terrain
- **Preuve d'un engagement dans la démarche de labellisation QUALIMETHA pour toute prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de construction des installations**
- Justification d'une démarche d'information et de concertation auprès des riverains du projet
- Déclaration des aides de minimis (fourni par l'ADEME)
- Attestation de santé financière (fourni par l'ADEME)

Technique :

- **Plan d'approvisionnement sécurisé et respectant l'ensemble des critères régionaux**
- **Etude de faisabilité complète** (voir Cahier des charges ADEME BFC : Description du projet, organisation entre acteurs, bilan matières, bilan énergie, description et dimensionnement des installations, indicateurs d'impacts environnementaux, analyse économique et financière...)
- **Plan d'épandage**
- Agrément sanitaire si concerné
- Contrat d'achat d'électricité, de chaleur ou de biométhane
- Excels prévisionnels (suivi annuel et outil cives)

Financier :

- Devis : représentant au moins 80% du montant total des investissements
- Compte d'exploitation prévisionnel
- Plan de financement prévisionnel

- **Proposition bancaire comprenant la part de fonds propres attendue** (négociation bancaire à bien mener en parallèle de la demande de subvention, ne pas attendre la décision de subvention sinon la situation devient bloquante et le projet est ralenti)

Rapport intermédiaire : à la fin des travaux

- Descriptif synthétique de la mise en service (principales dates, durées des travaux, difficultés rencontrées, plan d'approvisionnement actuel, validation de la bonne réception des travaux)
- 2 analyses de digestats
- Contrat d'achat d'électricité, de chaleur, de biométhane
- Contrat de maintenance (sur un an minimum)
- Contrat de suivi technique (sur un an minimum)
- Contrat de suivi biologique (sur un an minimum)
- Contrat d'assurance de l'installation de méthanisation
- Récépissé de déclaration d'exploiter ICPE
- Permis de construire (dont plan de masse)
- Agrément sanitaire
- Attestation de formation du personnel
- Factures
- Comptabilité de la première année dans le cas d'une pluriactivité

Rapport final :

- Résultats de la première année d'exploitation (Suivi excel)
- Remplissage données exploitation et annuelles sur SEAmétha <https://seametha.ademe.fr/> (extraction à fournir)
- Communication à l'entrée du site : logo ADEME (photo de l'entrée de la méthanisation)

